



Affaires générales et coordination intercommunale

N/Réf. : JB/LM/FML - 2021/S/1204

Affaire suivie par François-Marie Lettéron

Courriel : francois-marie.letteron@lacove.fr

Tél. 04.90.67.30.71

Jacqueline Bouyac

Présidente de la CoVe

à

Mesdames et Messieurs

les conseillers communautaires

Objet : convocation du conseil communautaire

Carpentras, le 22-06-2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la prochaine réunion du conseil communautaire qui aura lieu le :

Lundi 28 juin 2021 à 17h30

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 modifiées par l'article 8 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, la salle du conseil de l'hôtel communautaire de la CoVe ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette séance se déroulera à :

La salle des fêtes Frédéric Mistral
Située 168 avenue de l'Europe à Sarrisans

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 mars 2021
- Revalorisation du régime indemnitaire du personnel
- Participation de la CoVe à une complémentaire santé pour les agents de la CoVe
- Carrière des agents : modification du ratio des avancements de grade pour les agents de la catégorie B
- Modification du tableau des effectifs
- Rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et assimilés
- Comptes de gestion 2020 du budget principal et des 9 budgets annexes (camping, ZAE, ZAE de Venasque, ZAE de Bellecour 3, espace économique du Piol, régie du marché-gare, régie intercommunale assainissement Vacqueyras, assainissement collectif affermage Carpentras, stations du Mont Ventoux)
- Comptes administratifs 2020 du budget principal et des 9 budgets annexes (camping, ZAE, ZAE de Venasque, ZAE de Bellecour 3, espace économique du Piol, régie du marché-gare, régie intercommunale assainissement Vacqueyras, assainissement collectif affermage Carpentras, stations du Mont Ventoux)
- Affectation du résultat du budget principal

- Affectation du résultat du budget annexe du camping
- Affectation du résultat du budget annexe assainissement affermage de Carpentras
- Affectation du résultat du budget annexe des stations du Mont Ventoux
- Bilan des acquisitions et des cessions foncières 2020
- Dotation de solidarité communautaire 2021 à la communauté de communes Ventoux Sud
- Décision modificative du budget principal
- Décision modificative du budget annexe de la régie de l'assainissement de Vacqueyras
- Décision modificative du budget annexe assainissement – affermage de Carpentras
- Fonds de concours aux communes
- Attribution de fonds de concours de solidarité communautaire aux communes pour l'année 2021
- Attribution de fonds de concours de proximité au profit des communes d'Aubignan, de Lafare et de Sarrians
- Attribution de fonds de concours patrimoine au profit des communes de Malaucène, Modène et Vacqueyras
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Caromb pour la mise à niveau informatique en vue de l'adhésion au service commun de l'innovation numérique du territoire
- Reconduction du tarif minoré à 90 € de l'abonnement scolaire annuel du réseau Trans'CoVe pour l'année 2021-2022
- Exonération de redevance spéciale pour les entreprises frappées par des mesures de fermeture administrative liées à l'épidémie de covid
- Exonération exceptionnelle de loyers pour l'entreprise The Sun Kitchen, locataire au marché-gare, en raison de la perte de chiffre d'affaires due à l'épidémie de covid
- Approbation de la cession du bâtiment D de l'immeuble « Carpensud » au marché-gare
- Fixation du tarif de concession de places du parc public de stationnement du lotissement Durbesson
- Adhésion à l'association French Tech Grande Provence
- Stations du Mont Ventoux : organisation de la mise à disposition des biens pour l'exercice de la compétence
- Prolongation de six mois de la convention d'objectifs et de financement de l'office de tourisme intercommunal avec la société publique locale Ventoux-Provence
- Mise à jour réglementaire de la taxe de séjour
- Attribution d'une subvention à Grand Delta Habitat pour le programme de 11 logements locatifs sociaux rue Chapelon à Carpentras
- Demande de dérogation au rythme scolaire pour une semaine de 4 jours
- Prolongation de six mois des conventions de délégation des compétences eau potable et assainissement des eaux usées avec les communes de Sarrians et Caromb
- Groupements de commandes avec le Syndicat Rhône Ventoux pour :
 - La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux d'eau potable et des eaux usées à Carpentras
 - L'étude et de l'identification des sources potentielles de micropolluants significatifs dans les réseaux de collecte des eaux usées
 - Actualisation de la représentation au syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux
- Désignation d'un représentant de la CoVe au sein de la commission consultative du syndicat d'énergie vaclusien
- Modification du règlement intérieur du conseil communautaire
- Signature d'un protocole d'engagement dans un contrat de relance et de transition écologique
- Elargissement de la télétransmission à l'ensemble des actes
- Compte-rendu des décisions prises et des marchés conclus en application de la délégation du conseil au président
- Questions diverses

Vous trouverez ci-joint la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération, un pouvoir ainsi que le procès-verbal de la séance précédente.

Je vous rappelle que s'il vous est impossible de venir à cette réunion, vous pouvez vous faire représenter par votre suppléant (cas des communes disposant d'un seul siège au conseil communautaire) ou bien transmettre votre pouvoir à tout conseiller communautaire titulaire, dûment rempli, daté et signé.

Il est à noter que la loi autorise, à la date de ce conseil communautaire, à un conseiller communautaire titulaire de détenir deux pouvoirs d'autres conseillers communautaires titulaires.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.


Jacqueline Bouyac
Présidente de la CoVe

